

PROCÈS-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1août 2023
Date de la convocation : 26 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 14, présents : 9

Présents : Mmes et MM.: Pascal BELLES, Alain BERNARD Mariette COMBES, Alain DANTONI, Sylvie FANTI, Guy GRANIER, Jacques Hernandez, Aline JALABERT, Christiane NAVARD.

Absents 5 Roland BASCOUL, Céline GIL, Thierry GAUMET, Hélène PETERGAC, Renée RAYNAL

Céline GIL a donné procuration à Mariette COMBES

Président de séance : Mariette Combes, Maire

Secrétaire de séance : Christiane Navard

Madame le maire ouvre la séance, Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

Compte-rendu des travaux

Délibération FAIC 2023 : 2ème phase place Gambetta

Délibération tarif des gîtes au 1er octobre 2023

Questions diverses

1 Compte-rendu des travaux de juillet

-Débroussaillage des lieux :

Bescaume, escalier maison carrée, grand escalier tabac

-Nettoyage des quartiers

Travaux divers réalisés par personnel municipal et saisonnier

-peintures de grilles, de bancs publics, de bornes à incendie, de portails

-nettoyage des appartements résidence du Castan

Travaux d'isolation en cours de finition effectués par l'entreprise Languedoc Isolation :

-au préau des écoles et la cage d'escalier

-Changement fenêtres de la cantine

Autres travaux

Travaux au gîte de groupe concernant l'assainissement et l'écoulement des eaux

2 Délibération FAIC 2023 : 2ème phase place Gambetta

Délibération 2023_43

Les usages de la place seront redéfinis avec une zone d'implantation des commerces ambulants pour le marché du jeudi qui sera affectée à du stationnement les autres jours. Deux mobiliers urbains en marbre et des prises foraines compléteront l'aménagement

Après en avoir Délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

VALIDE la 2ème phase de restructuration de la place Gambetta d'un montant de **49 521,50€HT**

DECIDE de demander au conseil départemental une aide financière de **39 000€** au titre du **FAIC 2023**

Délibération tarif des gîtes au 1er octobre 2023

Délibération 2023-44

Madame le maire précise au Conseil qu'il convient de réviser les tarifs de location des gîtes communaux du fait de la hausse très importante des coûts de l'énergie, de la nouvelle tarification de l'eau pour les bâtiments communaux ainsi que des travaux de modernisation de chauffage et de climatisation du gîte d'étape (Mont Cabanes)

Le conseil, vu l'exposé, et après en avoir délibéré

DECIDE de valider les tarifs à compter du 1er octobre 2023 comme suit :

Gîte d'étape du Mont cabanes :

18€ la nuitée par personne+ taxe de séjour

260€ la nuitée pour la location complète + taxe de séjour

Gîte du Temple

22€ la nuitée par personne+ taxe de séjour

80€ la nuitée pour le gîte complet + taxe de séjour

330€ pour une semaine complète de location + taxe de séjour

3-Questions diverses

► Informations

Le cimetière :

La commission des Finances s'est réunie le 1er août concernant la révision des prix, des types de concessions funéraires trentenaires nouvelles et à renouveler ainsi que le rachat des chapelles funéraires à l'abandon.

Les membres de la commission se sont rendus sur site pour effectuer un état des lieux. Le dossier de révision est à l'étude, il sera finalisé et présenté en conseil de septembre.

► Rapport de Mme le maire :

Projet devenir résidence le Castan :

L'ANCT (Agence nationale de Cohésion du territoire) et le bureau d'études *cabinet conseil Terre D'Avance*, pressenti pour faire émerger des solutions, viendront sur site le 04 ou le 06 septembre.

Participation du maire à la réunion :

Charte d'engagement du Département sur l'Engagement et bonnes pratiques de l'usage et des restrictions de l'eau

Dates des Commémoration 18 Août et 19 Août

Isolation acoustique salle du conseil Mairie

2 entreprises ont été consultées

les contacts seront repris avec les 2 entreprises en septembre concernant les devis et les solutions préconisées

Installation de borne de recharge de véhicules électriques

Un transfert de compétence sera effectué à Hérault Energies avec qualification IRVE (Infrastructure Recharge Véhicule Electrique) pour l'installation d'une borne de 22 Kw avec 2 sorties, estimée de 11 à 13000€ ; le financement est de 80% soit 2700 à 3000€ à charge de la commune

Fin de la séance à 20 heures

Prochain conseil le **jeudi 7 septembre** à 18 heures

Christiane NAVARD

Secrétaire de séance,



Mariette COMBES

Le Maire,

